

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#) [Registre de copies de lettres envoyées\\_CNAM FG 15 \(7\)Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 14 avril 1865](#)

## Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 14 avril 1865

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familièstère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[14 avril 1865](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Cantagrel, François \(1810-1887\)](#)

Lieu de destination2, rue de la Coutellerie, Paris

### Description

RésuméSur le procès en contrefaçon opposant Corneau frères à Godin. Sur l'expertise. Godin avertit qu'il va lui envoyer, annotés : le brevet Joly, le brevet Haunet du 8 février 1860 et trois certificats d'addition de 1860. Sur la séparation des époux Godin-Lemaire. Il lui fait part du peu de confiance qu'il a dans les affirmations de Puteaux au sujet de son affaire. Godin veut savoir s'il va pouvoir poursuivre ses constructions au Familistère avant de faire venir Puteaux à Guise. Dans le post-scriptum, il signale qu'il n'a pas la copie du brevet de Haunet de 1857 mais seulement les études d'Armengaud et qu'il a écrit à ce dernier pour l'affaire de Londres.

NotesFrançois Cantagrel répond à la lettre de Godin le 15 avril 1865 (Cnam FG 17 (2) c).

### Mots-clés

[Brevets d'invention](#), [Construction](#), [Familièstère](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Armengaud, Charles \(1813-1893\)](#)
- [Corneau frères](#)
- [Haunet, Émile](#)
- [Joly et Cie](#)
- [Puteaux \[monsieur\]](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Lieux cités [Londres \(Royaume-Uni\)](#)

## Informations sur le document source

Cote FG 15 (7)

Collation 2 p. (447r, 448v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/09/2022

Dernière modification le 12/01/2024

---

Quier le 26 avril 1863

Monsieur Cantagrel

il faut bien se garder de pousser  
 trop les capotes dans l'expiration de  
 leur capotier anable comme je le  
 suis je ne puis pas respirer un peu  
 j'ai entre les mains le brevet 1863  
 2° le brevet brevet du 8 février 1860  
 3° une certificat d'addition du 27 février id  
 4° id id id du 31 mars  
 5 id id id du 22 d'août 1860  
 au dernier pris par un autre frère  
 je voudrais savoir tous les brevets relatifs  
 de vous le sujet et rédiger le dit  
 rubric par les capotes  
 quand a M. C. C. je ne me  
 presser pas pour que je lui trouve un  
 peu absolu dans des affirmations qui  
 me me paraissent pas conformes aux  
 choses possibles je sais donc que le  
 trompant avec autant d'assurance sur  
 les points les plus graves de mon affaire  
 il n'arrivera qu'il m'engage dans une fausse  
 voie j'ai besoin de consulter et de réfléchir  
 de votre côté on l'aury vous pas fait les  
 points qui ont été mis en question devant  
 M. C. C. ont une telle importance qu'il  
 faut que je dise bien avant de l'engager

a venir a Guise si je suis d'avis a  
 le faire. j'ai besoin de savoir quel sera  
 le sort des depenses que je pourrai faire  
 pour la continuation de mes constructions  
 mais je desire aussi savoir s'il sera  
 possible a une femme de les arreter  
 et de faire une opposition valable  
 votre tres devoue

Godin

vous aurez remarque que du budget de 1899  
 pour les edifices j'ai fait que  
 les etudes d'armement  
 j'ai vu a la derniere session de la reunion  
 pour l'affaire de Londres